

# CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGÈRES ET ENVIRONNEMENTALES



© Apur



Une révision du cahier des prescriptions est apparue nécessaire à la lumière de deux décennies d'application et des nouveaux enjeux environnementaux. Il s'applique à l'ensemble des berges de Paris et a pour objectif de mettre la Seine en valeur et d'homogénéiser l'aspect des installations.

Le cahier des prescriptions définit un **vocabulaire spécifique et commun** pour les berges basses de la Seine dans Paris. **Il vise à mettre en avant l'unicité d'un site**, au-delà des usages variés qu'on peut y trouver; à **donner une cohérence du fait d'une multiplicité d'acteurs et de gestionnaires** (HAROPA PORT | Paris, VNF, Ville de Paris, amodiataires...). Un comité de rédaction s'est réuni pendant un peu plus d'un an associant HAROPA PORT | Paris, VNF, la Ville de

Paris, les Architectes des Bâtiments de France et l'Apur. Il a fait l'objet d'une communication au Conseil de Paris du 13 octobre 2022 et d'une approbation du Directoire de HAROPA PORT | Paris le 9 décembre 2022.

**Les caractéristiques fortes et intemporelles** des berges parisiennes du cahier précédent de 1999 sont conservées auxquelles la résilience et l'adaptation des berges au changement climatique ont été ajoutés.

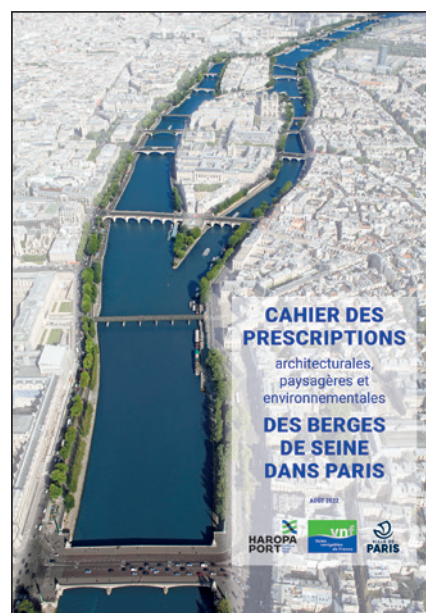
## Les principales caractéristiques des berges de Seine à Paris

- l'harmonie générale entre les berges et les constructions,
- la simplicité des aménagements,
- la sobriété et la qualité des matériaux,
- la singularité des accessoires fluviaux,
- la sobriété et la discrétion du mobilier (bancs, éclairages, kiosques, signalétique...),
- la légèreté des constructions sur les berges,
- la qualité des installations flottantes fixes et des bateaux dont le port d'attache est à Paris,
- la présence d'un espace dégagé en bord à quai, notamment consacré à la promenade,
- l'accès à tous, aux personnes à mobilité réduite, qui doit être pris en compte pour les nouveaux aménagements dans toute la mesure du possible,
- la résilience et l'adaptation des berges au changement climatique.

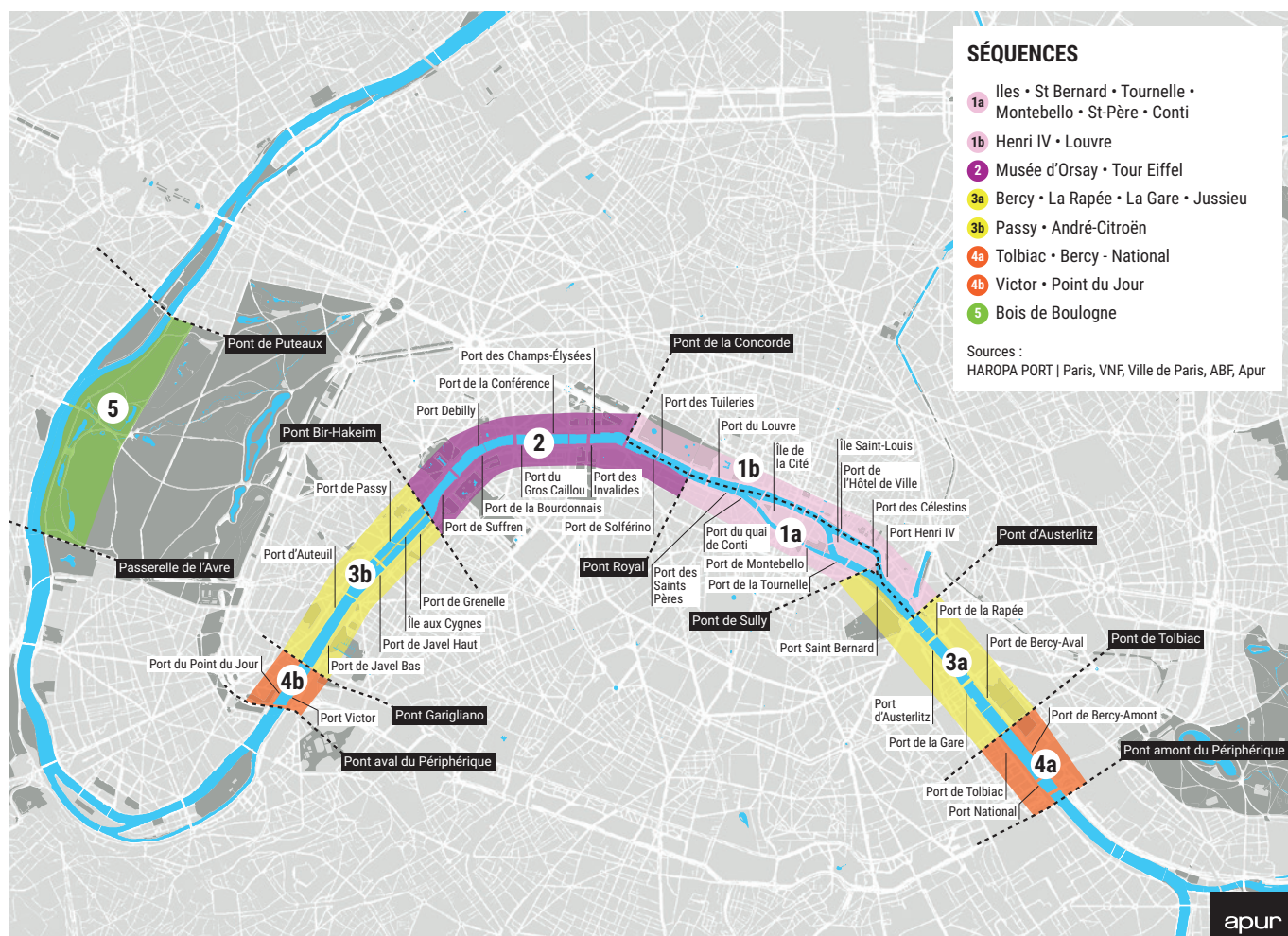
## Une répartition en 5 séquences

Les installations sur les berges de la Seine s'apprécient différemment, selon la situation des berges dans le contexte historique et paysager parisien, selon la forme et la dimension des quais sur lesquels les installations se situent et selon le type d'activités traditionnellement exercées. Afin de tenir compte de ces spécificités, le linéaire des berges de Seine a été séquencé de la façon suivante :

- la séquence 1 dite du « Paris historique » ;
- la séquence 2 accompagne les sites de composition urbaine « monumentale » de Paris ;
- la séquence 3 dite du « Paris moderne » ;
- la séquence 4 dite « des portes fluviales » ;
- la séquence 5 comprend les berges du bois de Boulogne.



<https://www.apur.org/fr/nos-travaux/cahier-prescriptions-architecturales-paysageres-environnementales-berges-seine-paris>





De haut en bas et de gauche à droite : échelle de quai • quai sur perré • locaux dans le mur de fond de quai • végétalisation étagée • bollard • mur de quai haut harpé • bateau de transport de passagers • luminaire sur mur de fond de quai • pavés de grès • anneau d'amarrage • escalier quai haut/quai bas • berges étroites • pavillon des Célestins • bateau de croisières commentées • banc berges de Seine • animation des berges • bateaux logement • rampes de mise à l'eau.

© Apur



Intégrer les berges du bois de Boulogne

© ph.guignard@air-images.net



Améliorer l'accessibilité pour tous

© Apur



Prendre en compte les évolutions des installations saisonnières

© Apur - Yann-Fanch Vauliéon



Assurer les continuités piétonnes

© Manuel Garrido - HAROPA PORT | Paris

Le nouveau cahier enrichit le précédent sur les thématiques suivantes :

- **Intégrer les 3 km des berges de Seine naturelles du Bois de Boulogne ;**
- **Considérer la Seine dans son rôle climatique avec le renforcement de la végétation et de la biodiversité.** Les possibilités de plantations et de végétation sont plus larges tout en maintenant bien entendu l'identité fluviale du site et les activités portuaires : renforcement de la végétation existante, des 3 strates de végétation (arbre d'alignement, bande plantée, surface enherbée, arbre isolé, rampe planté dans la continuité du mur de fond de quai, intégration d'éléments favorisant la biodiversité tel que les cavités pour nichoir nature ;

- **Permettre une meilleure accessibilité des personnes en situation de handicap** par la planéité d'une partie des sols, par des passerelles d'accès aux établissements adaptées...
- **Intégrer les évolutions des installations saisonnières et l'occupation des berges dans le temps.** Désormais le cahier intègre les installations saisonnières (avec maintien des surfaces maximales 40 x 10 m pour conserver une mixité des usages sur les quais).

Le principe d'assurer une continuité piétonne est toujours essentiel. Les berges sont un espace public partagé spécifique qui forme une continuité paysagère à préserver et à valoriser.

Directeur et directrice de la publication :  
**Alexandre LABASSE**  
**Patricia PELLOUX**  
 Note réalisée par : **Amélie NOURY** et **Patricia PELLOUX**  
 Photos et illustrations : **Apur** sauf mention contraire  
 Mise en page : **Apur**  
[www.apur.org](http://www.apur.org)

L'Apur, Atelier parisien d'urbanisme, est une association loi 1901 qui réunit autour de ses membres fondateurs, la Ville de Paris et l'État, les acteurs de la Métropole du Grand Paris. Ses partenaires sont :

